

Programme de Première générale

La Nouvelle-Calédonie sous la III^e République (1870-1914)

Comment se traduit l'expansion coloniale en Nouvelle-Calédonie sous la III^e République (1870- 1914) ?

Exploitation de deux films de la plateforme NC La 1^{ère} ÉDUC : Module historique des institutions de Nouvelle-Calédonie 1853-1885/ La révolte d'Ataï + manuel scolaire adapté : *Histoire et Géographie, la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie*, SCEREN CPD Nouvelle-Calédonie, avril 2010.

Un acte unilatéral de prise de possession

Date ? Lieu ?

L'État prend possession des terres

Où s'installe le chef-lieu de la colonie ?
Qu'est-ce qu'une réserve ?
À qui l'État attribue-t-il les terres en dehors des réserves ?

Un pouvoir colonial puissant : l'administration directe

Qui exerce le pouvoir en Nouvelle-Calédonie ?

Une économie coloniale

Quelles activités dominent l'économie calédonienne ? À qui bénéficient-elles ?

Une société coloniale

Relever les composantes et classer le groupe auquel il appartient : colonisation libre ; colonisation pénale ; travailleurs immigrés, population autochtone

La III^e République s'appuie sur les fondements posés par le Second Empire entre 1853 et 1870 (les continuités)

Exploitation de la 1^{ère} partie du film : Module historique des institutions de Nouvelle-Calédonie 1853-1885

La Nouvelle-Calédonie sous la III^e République : un territoire et une société sous domination

Sous la III^e République le pouvoir colonial se renforce et le front pionnier s'étend.

Par la répression militaire et le contrôle de la population kanak : la révolte d'Ataï en 1878

Avec le film de la plateforme NC la 1^{ère} ÉDUC, répondre aux questions :

- 1- Où se situe la révolte ?
- 2- Jusqu'où s'étend-elle ?
- 3- Qui sont les insurgés ? Les victimes ? Les agents de la répression ?

Par l'expansion de la colonisation pénale

Avec le manuel scolaire adapté : *Histoire et Géographie, la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie*, SCEREN CDP NC, avril 2010.
Doc 3A P. 29 ; doc 2 P. 29.
Répondre à la consigne :

- 1- Mettez en relation les deux documents pour montrer que la colonisation pénale prend de l'ampleur.

Par un programme de relance de la colonisation libre

Faire des recherches au CDI sur le programme de colonisation du gouverneur Feillet entre 1895 et 1903.

Un acte unilatéral de prise de possession.

24 septembre 1853 à Balade par Febvrier-Despointes (commandant de la division navale d'Océanie) au nom de la France.

L'État prend possession des terres de toutes les terres non occupées

Port de France puis Nouméa devient chef-lieu de la colonie.

Les réserves : créées en 1868, ce sont les terres dont la propriété appartient à une tribu et qui obéissent aux règles coutumières.

Les autres terres sont attribuées à des colons (français ou étrangers), qui les achètent ou les reçoivent gratuitement en contrepartie de leur mise en valeur.

Un pouvoir colonial puissant

Un gouverneur avec de vastes pouvoirs dans le cadre d'une administration directe : les habitants de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas associés, ni même représentés jusqu'au début des années 1880.

Une économie coloniale

Elle repose sur l'exploitation du nickel qui profite essentiellement aux sociétés minières.

Une économie de comptoir qui profite essentiellement aux maisons de commerce.

Une économie agricole qui profite aux grands propriétaires fonciers.

Une société coloniale

Elle est inégalitaire et hiérarchisée.

Les fonctionnaires métropolitains et les militaires, les colons libres, les transportés, les Kanak.

La III^e République s'appuie sur les fondements posés par le Second Empire entre 1853 et 1870 (les continuités)

La Nouvelle-Calédonie sous la III^e République : un territoire et une société sous domination

Sous la III^e République le pouvoir colonial se renforce et le front pionnier s'étend

Par la répression militaire et le contrôle de la population kanak : la révolte d'Ataï en 1878

La révolte a lieu à La Foa mais s'étend jusqu'à Bouloupari et Bouraïl.

Elle dure 1 an de juin 1878 à juin 1879. Ce sont les guerriers du chef Ataï qui se révoltent, rejoints par d'autres chefs. La répression est menée par l'armée française et des auxiliaires kanak de Canala.

Complément – En 1887, est instauré par arrêté, le régime de l'indigénat. (DOC 6 P. 26, *Histoire et Géographie de la Nouvelle-Calédonie*)

Par l'expansion de la colonisation pénale

Dans les années 1880, le gouvernement français presse les autorités locales d'installer les transportés éligibles sur des concessions. À cet effet, de nouveaux centres de concessionnaires sont ouverts à Pouembout et au Diahot.

Par un programme de relance de la colonisation libre

Entre 1897 et 1903, le gouverneur Feillet lance une vaste propagande en France afin de donner un nouvel élan à la colonisation libre : 524 familles sont installées sur des terres à titre gratuit principalement sur la côte est et le nord. 20 à 25 000 hectares de terre ont été affectés à cet effet. Seulement la moitié des colons libres Feillet sont encore sur leur concession en 1914.

Complément – L'immigration asiatique, les travailleurs sous contrat

Consolidation de cours : entraînement à l'analyse de document

En analysant le texte, vous montrerez que l'expansion coloniale en Nouvelle-Calédonie, sous la III^e République, rencontre des résistances. Le texte constituera le corps de l'exercice mais l'analyse mobilisera aussi des connaissances historiques.

Document : les causes de la révolte de 1878

« (...) En venant ici nous avons écarté l'idée d'imiter les Anglais en Tasmanie et en Australie et même ce que nous faisions autrefois ; mus par un sentiment généreux, en prenant possession du sol, nous avons voulu réserver des droits aux canaques, pour vivre en bonne harmonie avec eux. Mais la colonisation a pris son essor, on a oublié les promesses premières, et l'on n'a pas songé qu'il en résulterait forcément une lutte avec celui dont on prenait le territoire sans l'avoir conquis. Le canaque vaincu comprend qu'on lui enlève la terre, il considère cela comme le prix de la défaite ; mais nous n'avions pas fait la conquête ; cependant il avait cédé, reculé, puis consenti à prendre des terres qui n'étaient pas très bonnes ; mais enfin acculé par les blancs qui avançaient toujours, il a médité de secouer le joug quand il a vu que bientôt il ne pourrait plus vivre. (...)

On aurait dû, puisqu'on foulait aux pieds les engagements, songer à cette loi qui régit les nations et qui elle-même cause les guerres européennes : l'intérêt des peuples, leur condition d'existence. L'Administration aurait dû prévoir l'envahissement des blancs, mais elle était plus envahissante que les autres et engageait ses agents dans cette voie. Malheureusement elle trouvait un Lécart (1) qui poussait les choses au-delà de toute limite et provoquait jusqu'à son summum la haine des canaques contre nous.

Nous pouvions éviter ce qui est arrivé, c'est-à-dire que l'administration aurait dû comprendre et forcer les colons à être plus prudents, et prendre elle-même des mesures de précaution vis-à-vis des indigènes pour arriver à un modus vivendi acceptable de part et d'autre. Il n'en a rien été (...) »

(1) agent des cultures sur le domaine de l'administration pénitentiaire à La Foa-Fonwhary.

Source : extraits du rapport du général de brigade Arthur de Trentinian, « sur les causes de l'insurrection canaque en 1878 », Nouméa, 4 février 1879.

Annexe – *Les opérations de délimitation des terres tribales (cantonnement) commencées en 1876 dans la région de la Foa, où il s'agit de libérer des terrains pour la colonisation pénale, provoquent d'abord la résistance des Kanak, notamment du chef Atai.*

L'insurrection commence par l'assassinat du libéré Cheyne et de sa famille à Ouaménie par les habitants de Dogny. Elle se poursuit par l'attaque du village de La Foa le 25 juin 1878. Elle s'étend jusqu'à Boulouparis au sud, Moindou, Poya, Bourail et sur la côte est. Elle se termine le 3 juin 1879 par un bilan lourd, certaines sources donnent 190 colons et 1000 Kanak qui payent de leur vie. 1500 Kanak sont déportés vers Tahiti, les Belep ou l'île des Pins.

- 1- 1^{ère} lecture – Je lis le texte et j'identifie les passages importants.
- 2- 2^{ème} lecture – Je lis le texte et j'en dégage les thèmes qui répondent au sujet.
- 3- Je rédige l'introduction de l'analyse. Celle-ci doit permettre au lecteur :
 - de se repérer dans un contexte historique ;
 - de comprendre la source d'où provient le document ;
 - de repérer votre choix de traitement du document.
- 4- Le texte rappelle les modalités de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie ; « [...] en prenant possession du sol, nous avons voulu réserver des droits aux canaques, pour vivre en bonne harmonie avec eux. [...] » analyser ce passage avec des références historiques.
- 5- Le texte témoigne de l'essor de la colonisation sous la III^e République ; citez ou reformulez le texte. Poursuivez avec des références historiques pour contextualiser sur la colonisation pénale.
- 6- En quoi l'auteur fait-il preuve d'un regard critique sur l'administration de cette colonie ? Son positionnement sur la colonisation est-il partagé par d'autres personnes dans la métropole ?